

CONTRAT DE GARDE D'ANIMAUX

PROPRIÉTAIRE DE L'ANIMAL :

Nom _____ Prénom _____
Adresse _____
Code postal _____ Ville _____
Téléphone portable _____ E-mail _____ @

PERSONNE EN CHARGE DE LA GARDE :

HUET Emmanuelle 7 le Coeur du Bourg 17100 VENERAND
siren : 813 388 006 assureur SwissLife (Marion Colin) 171700 Saintes
Portable : 06.63.77.95.18. E-mail : emmanuellebarnabe@yahoo.com

L'animal sera gardé : (à cocher)

☐ O au domicile du propriétaire

☐ O au domicile de la personne en charge de la garde

Clinique vétérinaire référente :

Personne à contacter en cas de problème (autre que vétérinaire de l'animal) :

Nom _____ Téléphone _____

ANIMAL À GARDER :

O chien O chat O autre (préciser) _____
Nom de l'animal _____ Race _____
O mâle O femelle O castré O stérilisé
O puce électronique N° tatouage _____
Âge _____ Poids _____

La nourriture est fournie par le propriétaire de l'animal

Que mange t'il ? _____ A quelle heure ? _____

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES : (le carnet de santé est à fournir)

Est-il à jour de ses vaccins ?

A-t-il un problème de santé ?

Suit-il un traitement ?

Fait-il des bêtises ?

Est-il sociable avec enfants et animaux ?

Aboie-t-il ?

Est-il fugueur ?

Autorisez-vous votre chat à sortir ?*

*(la responsabilité de la pension ne peut être engagée en cas de sortie autorisée par le propriétaire)

Autorisez-vous la prise de photos ?

TARIFS ET PÉRIODE DE GARDE :

Tarif de la garde : jours à € / jour = €

demi-journée à = €

Visites : 13 € = €

Majoration de 25 % dimanches et jours fériés : €

Garde du heures au à heures

Indemnités kilométriques en cas de déplacement du petsitter au domicile du client : 0.50 € / km

soit : km x 0,50 € = €

TOTAL : € Arrhes 30 % €

Modalités de paiements : 30% d'arrhes à la réservation, le solde à l'arrivée de l'animal.

Toute journée entamée est dûe. 50% du tarif est facturé si l'animal arrive à 18 h ou part à 9h.

Le propriétaire s'engage à être ponctuel sur les horaires de restitution de l'animal.

Nous n'assumons pas la garde de femelles en chaleur.

Prévoir de laisser un chèque en blanc à l'ordre du vétérinaire de votre choix.

OBLIGATIONS DU PROPRIÉTAIRE DE L'ANIMAL :

En cas de force majeure ou si l'animal se révèle agressif ou présentant tout comportement anormal rendant la garde impossible, le petsitter pourra résilier le contrat. Dans ce cas, le propriétaire devra récupérer son animal le jour-même.

IMPORTANT :

Le propriétaire doit être assuré en responsabilité civile pour son animal. Il est responsable de tous dommages éventuels causés par son animal durant son séjour, sauf faute reconnue grave de la part de la responsable de la pension.

Fait en double exemplaire le à Vénérand

Signature :

Le petsitter

le propriétaire